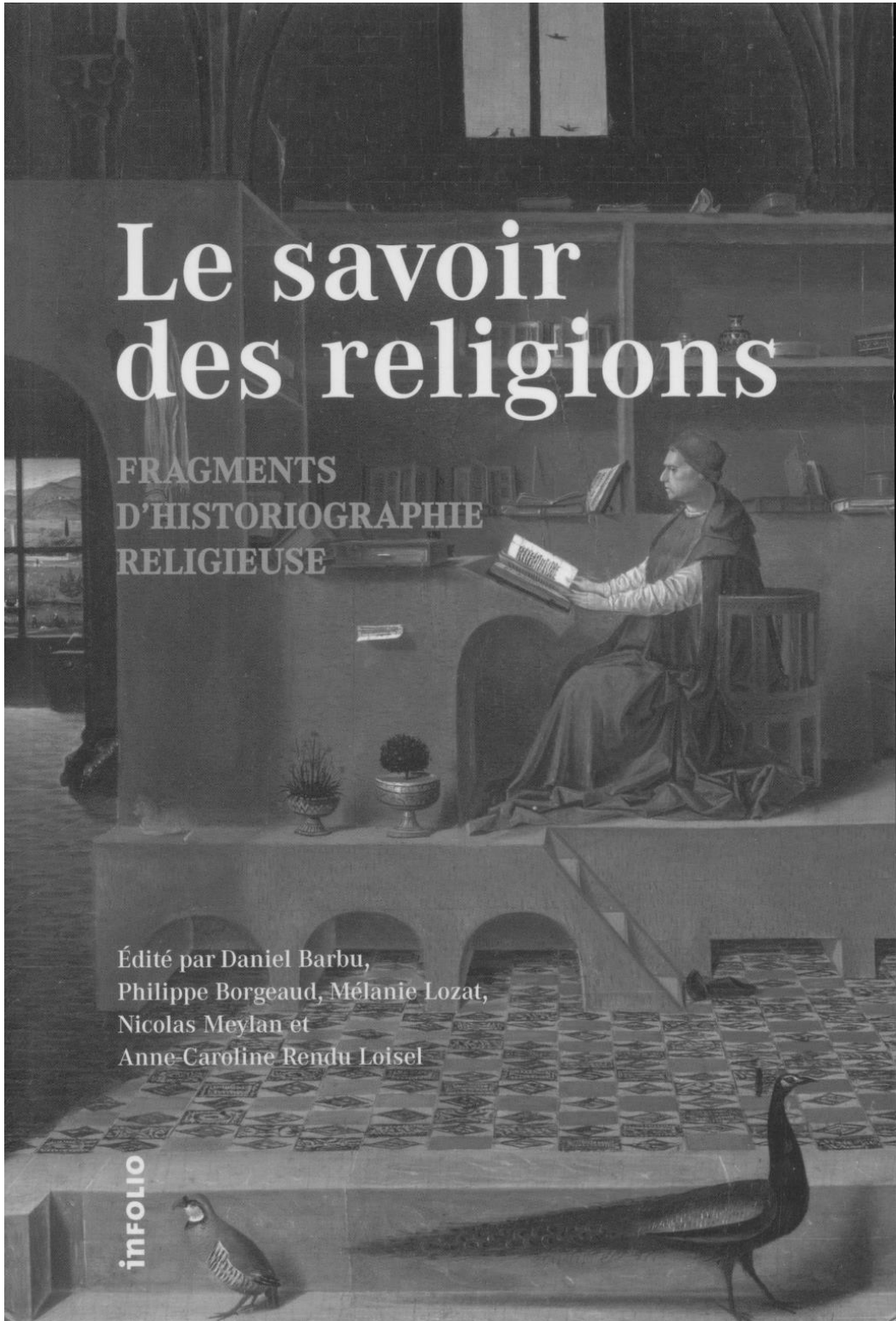


# Le savoir des religions

FRAGMENTS  
D'HISTORIOGRAPHIE  
RELIGIEUSE

Édité par Daniel Barbu,  
Philippe Borgeaud, Mélanie Lozat,  
Nicolas Meylan et  
Anne-Caroline Rendu Loisel

inFOLIO



## BRAHMĀ DANS LA THÉORIE DES MOÏSES DE PIERRE-DANIEL HUET (1630-1721)

Guillaume DUCŒUR  
(Université de Strasbourg)

« La plume la plus savante de l'Europe, l'homme de la plus vaste érudition qui fut jamais »<sup>1</sup>, Pierre-Daniel Huet<sup>2</sup>, participa tout au long de son existence à la fabrication des savoirs du Grand Siècle. Ce lettré d'exception consacra sa vie entière aux sciences, à la théologie et à l'écriture, tant et si bien que, nommé évêque d'Avranches en 1692 à l'âge de soixante-deux ans, les Avranchinois en vinrent à souhaiter que le roi leur envoyât un prochain prélat qui ait achevé ses études<sup>3</sup>. Conscient qu'il ne pouvait pleinement remplir ses devoirs épiscopaux tant ses recherches accaparaient tout son temps, il obtint de Louis XIV d'être relevé de cette charge ecclésiastique en 1699 et poursuivit ses travaux jusqu'à ce que son état de santé ne le lui permit plus.

Dans cette contribution, nous tenterons de déterminer les circonstances historiques qui entraînèrent P.-D. Huet à rédiger sa *Demonstratio evangelica* et à édifier une méthode comparative propre à sauver l'ancienneté et l'authenticité de l'Ancien Testament. Nous verrons quelle place il accorda, dans sa théorie

1 Charles-Augustin Saint-Beuve, *Causeries du lundi*, tome II, Paris, Gallimard, 1951, pp. 163-164.

2 Pierre-Daniel Huet naquit en 1630 à Caen et mourut en 1721 à Paris.

3 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, in *Démonstrations évangéliques*, traduites par M. l'abbé Migne, tome V, Paris, Petit-Montrouge, 1843, p. 5.

des Moïses, aux religions de l'Inde et plus particulièrement à la figure de Brahmā, et comment il contribua, en son temps, à construire un savoir unique et novateur en matière d'histoire comparée des religions.

Pour comprendre la méthode comparative que P.-D. Huet développa dans sa *Demonstratio evangelica* (1679), il faut considérer l'attrance qu'il eut depuis son enfance pour l'astronomie<sup>4</sup> et surtout pour la géométrie et les mathématiques. Il fallut d'ailleurs toute l'insistance de son professeur, Pierre Mambrun (1600-1661), pour obliger le jeune Huet, alors âgé de quatorze ans, à quitter son « attirail géométrique et astronomique »<sup>5</sup> afin qu'il revînt à l'étude de la philosophie. Ces sciences marquèrent pour toujours son esprit et lui apportèrent la rigueur nécessaire à toute démarche méthodologique : « Je me remis donc bravement à la philosophie ; mes premières études, toute superficielles qu'elles avaient été, ne m'y servirent pas médiocrement et l'excellente méthode d'investigation, en usage chez les géomètres, m'y aida bien davantage »<sup>6</sup>. Quant à sa passion pour l'antiquité et les lettres, elle naquit à la lecture des premières éditions de la *Geographia sacra* de Samuel Bochart (1599-1667). Celle-ci ne fut pas sans influence sur la place qu'il accorda tout au long de sa *Demonstratio evangelica* à l'étymologie et à la linguistique. Fasciné par l'érudition et la connaissance des langues anciennes de son voisin caennais<sup>7</sup>, P.-D. Huet fut poussé à le rencontrer vers 1646 :

4 Très tôt orphelin, P.-D. Huet eut comme tuteur légal en 1636 son oncle, l'astronome Gilles Macé. Voir Guillaume Ducœur, « Pierre-Daniel Huet et l'astronomie, sur les pas de Tycho Brahé », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville* 87/fasc. 425 (Recueil d'études offert en hommage à Emmanuel Poulle, président d'honneur de la Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, membre de l'Institut) (2010), pp. 647-670.

5 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), introduction et notes par Philippe-Joseph Salazar, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1993, p. 15.

6 *Ibid.*

7 Samuel Bochart s'installa à Caen en 1628.

Bochart m'accueillit avec courtoisie et bonté, et déjà je pus prévoir et espérer que nous deviendrions de bons amis. Mais comme c'était le temps des plus ardentes controverses entre les catholiques et les calvinistes, et que Bochart était ministre de cette dernière secte, il fut convenu entre lui et moi que, pour ôter au moins tout prétexte de suspecter la pureté de ma foi, nous nous verrions en secret, presque toujours la nuit et sans témoin.<sup>8</sup>

Durant des années, les deux hommes conversèrent ensemble et se lièrent d'amitié. La direction des études de P.-D. Huet fut alors réglée sur ses seuls avis<sup>9</sup>. En 1652, il accompagna à Stockholm S. Bochart qui avait été mandé par Christine de Suède (1626-1689) sur le conseil d'Isaac Vossius (1618-1689). Ce fut lors d'un bref passage à Amsterdam qu'il eut l'opportunité de s'entretenir avec le célèbre rabbin Manassé-ben-Joseph-ben-Israël (1604-1657) qui avait essayé de concilier, dans son *Conciliador*<sup>10</sup>, les lectures contradictoires du Pentateuque. Les entretiens que ce rabbin lui accorda conduisirent progressivement P.-D. Huet à forger sa théorie des Moïses :

Je profitai de mon séjour à Amsterdam pour voir le rabbin Manassé ben Joseph ben Israël, très savant juif, que je connaissais depuis longtemps de réputation et par ses écrits. Je me proposais de connaître à fond l'homme lui-même et de l'interroger sur plusieurs points relatifs aux rites juifs et à la religion chrétienne. Il me parut qu'il me répondait avec finesse toutefois avec candeur, et qu'il ne s'éloignait pas beaucoup de la vérité, pour peu qu'on en usât envers lui avec modération, et non pas comme on a coutume de le faire à l'égard de sa nation, avec âpreté et insolence. Je réfléchis ensuite mûrement à l'objet de nos controverses, considérant ce qu'il y avait

8 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), p. 18.

9 *Ibid.*, p. 19.

10 Son ouvrage fut traduit en latin par Denis Vossius: Menasseh Ben Israel, *Conciliator siue de conuenientia locorum S. Scripturae, quae pugnare inter se uidentur*, Amsterdam, 1633. Sur le rabbin Manassé ben Israël voir Lionel Ifrah, *L'aigle d'Amsterdam, Manasseh ben Israël (1604-1657)*, Paris, Honoré Champion, 2001.

de contestable et de vrai. Le résultat de ces longues et profondes opérations de mon esprit fut l'ouvrage que je publiai plus tard sous le titre de *Demonstratio evangelica*.<sup>11</sup>

En 1662, il fonda l'Académie de physique de Caen grâce à une aide financière de J.-B. Colbert (1619-1683) et, durant huit ans, invita chez lui, chaque jeudi, ses amis pour entreprendre de nombreuses expériences scientifiques<sup>12</sup>. Sachant s'imposer dans les milieux académiques tant caennais que parisiens, il fut rapidement consulté par les savants européens qui attendaient de lui d'obtenir leur censure. En 1668, il fut introduit par le duc de Montausier auprès de Louis XIV (1638-1715), son cadet de huit ans, à qui il offrit sa traduction du *Commentaire sur saint Matthieu* d'Origène. En 1670, il s'installa à Paris afin d'honorer ses nouvelles fonctions de sous-précepteur de Louis de France (1661-1711) et assista J.-B. Bossuet (1627-1704), de trois ans son aîné, dans cette charge d'enseignement<sup>13</sup>.

11 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), p. 55.

12 On retiendra de P.-D. Huet quelques unes de ses découvertes majeures, comme en physique la fabrication de l'anémomètre, en acoustique la nature ondulatoire du son, en chimie, la mise en évidence des propriétés du sel, en astronomie une théorie sur la nature des comètes, en médecine la découverte de la nature microbienne de la contagion, précurseur alors de la microbiologie et de l'hygiène, notamment en ce qui concerne la prophylaxie anti-microbienne. En anatomie, il porta à haut degré la science de la dissection des animaux et des corps humains et fut le premier à décrire le point aveugle de la rétine, découverte que Mariotte s'attribuera en 1669. En physiologie, il mit en évidence l'excitabilité isolée des nerfs et en zoologie il rédigea un traité définitif sur la salamandre. Sur toutes ces découvertes voir Michel De Pontville, « Pierre-Daniel Huet, homme de sciences », in Suzanne Guellouz éd., *Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, Actes du colloque de Caen (12-13 novembre 1993), Paris, Biblio 17, 1994, pp. 29-41.

13 Voici la lettre que J.-B. Bossuet écrivit le 24 septembre 1670, le lendemain de sa nomination par Louis XIV, à P.-D. Huet dans l'attente de le retrouver auprès du Grand Dauphin : « Le plaisir de vivre avec vous a été pour moi l'un des plus grands agréments de la charge dont le Roi m'a honoré. Je connais parfaitement les grandes et excellentes qualités de votre esprit et de votre cœur, et je ne doute pas que nous ne vivions, non seulement dans une honnête correspondance, mais encore dans une amitié très étroite. M. le duc de Montausier vous pourra dire avec quel plaisir j'entendis nommer votre nom. Vous êtes ici fort attendu et vous y serez reçu comme un homme d'un mérite aussi distingué que le vôtre le doit être. Je ne vous dis rien davantage par écrit, puisque j'aurai le plaisir de vous entretenir bientôt de vive voix. Je le souhaite avec ardeur et je souhaite encore plus que toutes choses de vous faire connaître avec quelle passion je suis, Monsieur, votre très humble serviteur », *Correspondance de Bossuet*, nouvelle édition augmentée de lettres inédites et publiées avec des notes et des appendices sous le patronage

Durant près de dix années, il s'astreignit non seulement à l'édition d'ouvrages pour l'éducation du Dauphin mais encore à la patiente rédaction de sa *Demonstratio evangelica* qui fut publiée en 1679 :

Mon esprit était absorbé par cette sérieuse et grande idée, lorsque je fus attaché à l'éducation du Dauphin. Il me paraissait impossible de mener convenablement de front ces deux affaires, l'une requérant un travail actif et assidu, l'autre une méditation calme et de tous les moments. Il me fallait de plus me pourvoir d'une masse de livres, feuilleter les interprètes des saintes *Écritures*, consulter et comparer entre eux les Pères, les écrivains sacrés et profanes, anciens et modernes. L'espace manquait pour placer tous ces livres dans les appartements des maisons royales, réservés aux personnes suivant la Cour, et le temps que j'aurais employé à les étudier, je le devais tout entier au prince et à ma charge. J'espérais néanmoins parer à ces inconvénients, à force de diligence et d'économie de temps ; aussi pris-je la résolution de ne pas laisser perdre une minute, pas même celles qui sont perdues pour tout le monde, comme le temps qu'on passe en voyage, au lit, avant de s'endormir et lorsqu'on vient de s'éveiller, en s'habillant et en se déshabillant. Des enfants me servaient alors de lecteurs, et parmi mes domestiques, je ne souffrais pas qu'un seul fût illettré. Souvent encore, une fois ma leçon donnée au Dauphin, j'accourais à Paris le soir et même la nuit close ; puis, après avoir employé une grande partie de la nuit à feuilleter les livres de ma bibliothèque, à faire des recherches et des extraits, je revenais à mon poste. Ce travail dura dix ans.<sup>14</sup>

Les circonstances qui poussèrent P.-D. Huet à entreprendre un si long travail de recherche et de rédaction sont multiples. Les

de l'Académie française par Charles-Urbain et Eugène Levesque, tome I (1651-1676), Paris, Hachette, 1909, pp. 208-210.

14 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), pp. 106-107. Durant ces mêmes années, P.-D. Huet fut reçu à l'Académie française en août 1674, institution qui lui demanda de situer le Paradis terrestre, ce qu'il fit dans son *Tractatus de situ paradisi terrestris* publié en 1694. Il fut ordonné prêtre en 1676 à l'âge de quarante-six ans puis nommé abbé commendataire de l'abbaye d'Aulnay près de Caen en 1678. Sa bibliothèque privée ne comptait pas moins de 8271 ouvrages et 200 manuscrits.

découvertes de nouveaux territoires peuplés, d'us et coutumes divers et variés, et surtout de nouvelles croyances propres aux peuples du Nouveau Monde, de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient, jusqu'alors inconnus du Pentateuque, invitèrent les savants à prendre en considération toutes ces nouvelles données et à les concilier avec l'histoire de l'humanité telle qu'elle avait été érigée par les traditions juive et chrétienne. La course commerciale entre pays européens, notamment le Portugal, la Hollande, l'Angleterre et la France, entraîna à sa suite une formidable compétition dans le domaine des sciences. Des comptoirs commerciaux aux ambassades, tout fut mis en œuvre pour acheminer vers les États européens les matériaux, les épices et les textiles nécessaires à son plein développement<sup>15</sup>. Les missionnaires présents dans ces expéditions, s'installèrent dans les comptoirs et s'intéressèrent progressivement aux croyances autochtones dans le but de mieux convertir les habitants au christianisme. Ce travail d'évangélisation les obligea à prendre connaissance de leurs langues et d'accéder à leurs écrits dans lesquels étaient consignés non seulement leur histoire mais aussi et surtout leurs croyances. Les nouvelles données issues des chroniques chinoises bouleversèrent la vision que les savants du Grand Siècle se faisaient encore de l'Histoire de l'humanité. Les mythes cosmogoniques et anthropogoniques qui différaient du récit biblique de la Création, les représentations divergentes du temps et des âges de l'humanité attestaient que l'histoire des hommes telle qu'elle avait toujours été enseignée par la tradition judéo-chrétienne était à reconsidérer. Mais alors que les théologiens tentaient d'accorder, tant bien que mal, les différentes chronologies des peuples avec celle de l'Ancien Testament, d'autres attaques vinrent frapper directement l'ancienneté et l'authenticité même des livres de l'Ancien Testament, plus particulièrement ceux du Pentateuque dont la

15 Voir, par exemple, sur cet essor commercial : Henri Sée, *Les origines du capitalisme moderne : esquisse historique*, Paris, Armand Colin, 1930 ; Philippe Haudrère, *Les Compagnies des Indes orientales : Trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux (1600-1858)*, Paris, Desjonquères, 2006.

paternité avait jusqu'alors été attribuée par les traditions juive et chrétienne à Moïse. Pour comprendre la motivation de P.-D. Huet à s'être lancé dans l'édification d'une telle *Démonstration évangélique*, il faut donc avant tout considérer ces attaques contre les livres du Pentateuque et notamment, outre celles d'Isaac de La Pereyre (1596-1676) et de Thomas Hobbes (1588-1679), celles de Baruch Spinoza (1632-1677) qui publia en 1670 son *Tractatus theologico-politicus*, dans lequel il démontre que les livres dits historiques ne le sont guère, qu'ils ont été composés de plusieurs mains successives et que l'ensemble ne peut être antérieur à Esdras (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Les théologiens catholiques réagirent à une telle affirmation qui remettait en cause la véridicité de la Révélation chrétienne elle-même. J.-B. Bossuet écrivit certes, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, contre B. Spinoza. Il rappela que tous les peuples s'accordaient pour reconnaître comme vraie la tradition qui voulait que Moïse ait été l'auteur des livres du Pentateuque<sup>16</sup>, que les livres vétérotestamentaires, quant à leur style littéraire, témoignaient d'eux-mêmes de leur ancienneté<sup>17</sup>. Néanmoins, ce fut P.-D. Huet, son bras droit, qui s'engagea dans une longue lutte afin de restaurer et l'ancienneté et l'authenticité des livres du Pentateuque. Sa grande érudition, sa connaissance sans faille des auteurs de l'Antiquité, sa formation auprès de l'orientaliste S. Bochart ne le désignaient-elles pas comme le candidat le plus à même de réfuter le

16 Jacques-Benigne Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Garnier-Flammation, 1966 [1681], pp. 315-316: «Aussi [la Tradition] a-t-elle toujours été reconnue, non seulement par les orthodoxes, mais encore par les hérétiques, et même par les infidèles. Moïse a toujours passé dans tout l'Orient, et ensuite dans tout l'univers, pour le législateur des Juifs, et pour l'auteur des livres qu'ils lui attribuent».

17 *Ibid.*, pp. 322 et 325: «Mais au fond, sans remuer avec un travail infini les livres des deux Testaments, il ne faut que lire les livres des Psaumes, où sont recueillis tant d'anciens cantiques du peuple de Dieu, pour y voir, dans la plus divine poésie qui fut jamais, des monuments immortels de l'histoire de Moïse, de celle des Juges, de celle des Rois, imprimés par le chant et par la mesure dans la mémoire des hommes»; «Et, pour ce qui est des versions, est-ce une marque de supposition ou de nouveauté, que la langue de l'Écriture soit si ancienne qu'on en ait perdu toute l'élégance ou toute la force dans la dernière rigueur? N'est-ce pas plutôt une preuve de la plus grande antiquité?»



*Traité théologico-politique* de B. Spinoza et surtout de démontrer la véridicité de la religion chrétienne et ainsi de réconcilier les Églises en guerre ? Ne fut-ce pas le souhait du jeune philosophe allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) qui arriva à la cour de Louis XIV en 1672 et qui s'entretint avec P.-D. Huet, son aîné de seize ans ? Mais à lire ses *Mémoires*, ne sont mentionnés ni le nom de G. W. Leibniz, ni celui de B. Spinoza<sup>18</sup>. Fut-ce de sa part un silence volontaire de ces années de préceptorat durant lesquelles les controverses théologiques allaient bon train ? Sous sa plume, la seule motivation avouée qui le poussa à rédiger une telle somme d'érudition demeure « la défense (...) de la religion chrétienne »<sup>19</sup>. Selon ses dires, il aurait souhaité rendre gloire au christianisme « en achevant enfin cette édition d'Origène, dont le commencement avait été si bien accueilli du public. Mais j'y avais tout à fait renoncé, faute d'anciens manuscrits sur lesquels j'avais compté et, s'il faut tout dire, à cause de l'immensité d'un travail sans éclat et qui m'épouvantait »<sup>20</sup>. Abandonnant le projet, il trouva certainement dans les attaques de B. Spinoza, le moyen de solliciter ses grandes capacités intellectuelles et de faire œuvre de science en rédigeant un traité à la thèse novatrice et qui, par son ampleur, pourrait être considéré comme son *opus magnum* à l'égal de la *Geographia sacra* de S. Bochart :

Ma pensée était tout entière occupée du plan d'un ouvrage infiniment plus beau et infiniment plus utile, à mon sens, à la cause chrétienne. En effet, plus je considérais dans le calme d'une méditation journalière et profonde les raisons et les preuves qui

18 Paul Vernière a supposé que l'idée même de faire de la *Demonstratio evangelica* une réfutation du *Traité théologico-politique* de B. Spinoza aurait été insufflée à P.-D. Huet par G. W. Leibniz qui lui aurait exposé les thèses maîtresses du savant néerlandais lors de son séjour à Paris. Voir Paul Vernière, *Spinoza et la pensée française avant la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954, p. 108. Serait-ce pour cette raison que P.-D. Huet se garda bien de citer dans ses *Mémoires* ces deux érudits ?

19 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, p. 106.

20 *Ibid.*

établissent et confirment la vérité du christianisme, plus je me persuadais qu'il était possible de démontrer cette même vérité, en se frayant une voie nouvelle, bien différente des sentiers battus, simple, droite et sûre, aussi infaillible, aussi claire que les argumentations des géomètres, lesquels se font gloire, non de persuader mais de forcer la conviction.<sup>21</sup>

Ainsi, la *Demonstratio evangelica* de P.-D. Huet doit-elle être regardée comme une réponse décisive aux avancées du spinozisme en matière de recherches historico-critique sur les livres bibliques. Une lettre datée du 2 mai 1676, adressée par Ehrenfried Walther von Tschirnhaus (1651-1708) à B. Spinoza, confirme cette visée rédactionnelle de l'auteur : « J'ai appris de M. Leibniz que le précepteur du Dauphin de France, appelé Huet, un homme d'un savoir étendu, doit écrire sur la vérité de la religion et réfuter votre *Traité théologico-politique* »<sup>22</sup>. Pour arriver à ses fins, P.-D. Huet opta pour une démonstration ordonnée *more geometrico*. Fêru de géométrie et de mathématiques, P.-D. Huet pouvait enfin renouer avec ses premiers amours et prendre appui sur cette science déductive afin de prouver et l'ancienneté et l'authenticité des livres du Pentateuque. Cette méthode déductive n'était pas nouvelle et le savant caennais justifia son choix en rappelant qu'en matière de théologie, celle-ci pouvait être suivie à l'exemple de l'emploi qu'en firent en leur temps Cicéron et Proculus dans le domaine de la morale<sup>23</sup>.

21 *Ibid.*, pp. 106-107.

22 trad. Charles Appuhn éd., *Baruch Spinoza, Œuvre IV : Traité politique, Lettres*, Paris, Garnier-Frères, 1966, p. 350.

23 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, pp. 25-26.

Le sous-précepteur du Dauphin énonça donc sept définitions<sup>24</sup>, deux postulats<sup>25</sup>, quatre axiomes<sup>26</sup> et dix propositions<sup>27</sup> qui apporteraient, selon lui, la preuve irréfutable que non seulement les livres vétéro et néotestamentaires étaient authentiques mais encore que seule la religion chrétienne était vraie. Si le rabbin Manassé ben Joseph ben Israël était loin d'être convaincu par la méthode envisagée, P.-D. Huet l'était pour deux :

J'ajouterais que le mode de procéder était le plus sûr, puisqu'il avait la même force qu'une démonstration géométrique. Vous vous étonnez, dis-je, de mon assurance, de ma confiance, et vous avez raison de vous en étonner; car il est inouï, c'est presque un paradoxe de prétendre démontrer jusqu'à l'évidence ce qui de sa nature est obscur et presque impénétrable: je vais pourtant le faire.<sup>28</sup>

- 24 1. Un livre est authentique quand il a été écrit par l'auteur à qui on l'attribue et environ dans le temps qu'on lui assigne. 2. Un livre contemporain est celui qui a été écrit environ dans le temps où se sont passés les événements dont il parle. 3. L'histoire est un récit des événements déjà passés au moment où on le raconte. 4. La prophétie est un récit d'événements futurs, qui ne sont pas encore passés au moment où la prophétie est faite, et qu'on n'a pu prévoir d'après le cours ordinaire des lois naturelles. 5. La vraie religion est celle qui ne propose à croire que des choses vraies. 6. Le Messie est un homme-Dieu envoyé avec une mission divine pour sauver les hommes, et son arrivée a été prédite par les prophètes de l'Ancien Testament. 7. La religion chrétienne est celle qui reconnaît que Jésus de Nazareth est le Messie, et qui admet pour vrai tout ce qui est écrit dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament.
- 25 1. Le lecteur doit apporter à la lecture de ce livre un esprit docile; il doit désirer y trouver la vérité, répudier tout sentiment hostile, toute disposition à résister d'avance. 2. Ce que je vais démontrer mérite la même créance que ce qui est appuyé sur des raisons de même valeur.
- 26 1. Un livre est authentique quand il a été cru tel dans tous les temps sans interruption depuis sa publication. 2. Une histoire est vraie quand elle rapporte les faits comme ils sont rapportés par d'autres auteurs contemporains, ou qui vivaient dans des temps rapprochés des faits qu'on rapporte. 3. Une prophétie est vraie quand l'événement qui a été prédit est réellement arrivé. 4. Tout don de prophétie vient de Dieu.
- 27 1. Les livres du Nouveau Testament sont authentiques. 2. Les livres du Nouveau Testament ont été écrits à l'époque qu'on leur assigne. 3. Les histoires du Nouveau Testament sont vraies. 4. Les livres de l'Ancien testament sont authentiques. 5. On trouve un grand nombre de prophéties dans l'Ancien Testament. 6. Plusieurs prophéties contenues dans l'Ancien Testament se sont accomplies. 7. L'Ancien Testament renferme plusieurs prophéties concernant le Messie. 8. Le Messie est celui à qui seul conviennent toutes les prophéties contenues dans l'Ancien testament. 9. Jésus de Nazareth est le Messie. 10. La religion chrétienne est vraie.
- 28 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, pp. 23-24.

Quant à la méthode mise en application dans la quatrième proposition (« Les livres de l' Ancien Testament sont authentiques »), celle-ci se fonde sur une approche comparative des mythes et des récits fabuleux dans une perspective historique. A. Dupront affirmait avec justesse, en 1930, que l'auteur « avait imaginé une méthode originale en apparence, fondée tout entière sur la mythologie comparée »<sup>29</sup>, ce à quoi ajouta A. Niderst en 1993 qu'« il (P.-D. Huet) était devenu (...) le précurseur de Georges Dumézil »<sup>30</sup>. Et nous pourrions poursuivre la réflexion en avançant que la recherche de la figure de Moïse dans les mythologies de tous les peuples est à P.-D. Huet ce que la recherche de la trifonctionnalité dans toutes les sources textuelles relevant des cultures issues de la sphère linguistique indo-européenne est à Georges Dumézil. Tous deux ont poursuivi un même but. Retrouver dans les mythes un archétype posé *a priori* comme postulat.

Pour concilier son double objectif, P.-D. Huet tenta de démontrer que les peuples les plus anciens du paganisme avaient tiré des livres de Moïse leurs propres croyances et législations. De ce fait, le Pentateuque ne pouvait qu'être la plus ancienne des compositions de la sagesse que Dieu livra aux hommes. Quant à prouver l'authenticité de la paternité des livres du Pentateuque attribuée à Moïse, son argumentation repose sur la force du nombre. La pluralité des témoignages identiques qu'il parvint à retrouver chez les différents peuples confirme l'unicité de la Révélation et donc l'authenticité des Écritures. C'est en effet chez les auteurs gréco-romains qu'il puisa la plus grande partie de son argumentation qu'il étaya des connaissances nouvelles rapportées par les voyageurs ou les missionnaires de son temps, notamment en ce qui concerne les Amériques, l'Inde, la Chine et le Japon :

29 Alphonse Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Leroux, 1930, p. 63.

30 Alain Niderst, « Comparatisme et syncrétisme religieux de Huet », *Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, p. 82.

Je commence par le Pentateuque de Moïse : c'est le plus ancien de tous les livres ; c'est pourquoi il est à propos de défendre son antiquité et son authenticité par tous les arguments possibles. Pour procéder avec ordre, j'invoquerai d'abord le témoignage des écrivains sacrés, je citerai ensuite les auteurs profanes, j'apporterai après des preuves d'un autre genre et je montrerai que Moïse et les événements qu'il raconte ont servi de types à tous les autres peuples pour imaginer leurs dieux, leurs héros, leurs grands hommes ; que c'est dans ses ouvrages qu'ils ont puisé presque exclusivement toute leur théologie comme les Phéniciens, les Égyptiens, les Perses, les Indiens, les Thraces, les Germains, les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, et jusqu'aux Américains, mais principalement les Grecs et les Romains. Nous verrons que tous ont fait un Dieu de Moïse ; ils l'ont bien défiguré, il est vrai, et cependant il est toujours reconnaissable à certains traits ; tous lui ont rendu les honneurs divins : découverte fort curieuse assurément et bien propre à convaincre les impies. Comment en effet persévérer dans son endurcissement s'il est une fois démontré que tout ce qu'il y avait chez les peuples les plus anciens et les plus distingués par leur science et les progrès de leur civilisation de divin, de grand, d'illustre et de respectable pour son antiquité, comme leurs dieux, leurs héros descendants des dieux, les fondateurs des villes, leurs législateurs, n'étaient que des réminiscences de Moïse, et que celui qui avait été l'objet du culte de tous les peuples était lui-même le plus parfait adorateur du seul et vrai Dieu ? Si on trouve que j'insiste trop sur ce sujet, qu'on se rappelle combien il est important pour le but de ma démonstration, on me pardonnera alors d'avoir été long. Je m'étonne souvent, quand j'y pense, que personne n'ait fait cette découverte qui est cependant si simple et si facile ; je ne conçois pas qu'on n'ait pas démasqué tant de héros, tant de faux dieux qui n'ont dû leur existence, leur importance qu'à la superstition des premiers temps, et que personne ne se soit imaginé de restaurer Moïse et de le faire publiquement reconnaître. C'est là le but de tout ce travail.<sup>31</sup>

31 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, pp. 81-83.

Mais pour prouver le plagiat historique de la Loi mosaïque par tous les peuples, P.-D. Huet dut recourir au diffusionnisme dont le point de départ fut assurément le pays des Hébreux. Non seulement P.-D. Huet avait depuis longtemps le goût pour la géographie mais encore il avait travaillé longuement sur l'ensemble des sources gréco-latines afin d'établir les voies commerciales terrestres et maritimes que les peuples les plus anciens avaient empruntées et grâce auxquelles ils furent en contact. Ce fut à la demande de J.-B. Colbert qu'il rédigea un ouvrage entièrement consacré au commerce et à la navigation des Anciens. Cette étude, qualifiée de production de jeunesse a été réalisée lorsque J.-B. Colbert était encore inspecteur et surintendant général du commerce et de la navigation<sup>32</sup>, soit entre 1669 et 1683. Mais P.-D. Huet connaissait J.-B. Colbert au moins depuis 1662, date à laquelle il fonda l'Académie de Physique de Caen grâce à son appui. Le savant caennais eut donc recours à sa grande connaissance des voies de communication antiques afin d'étayer au mieux sa théorie diffusionniste. Son étude de mythologie comparée l'entraîna à formuler trois types de diffusion selon les distances géographiques mais relevant toujours de la filiation. Les peuples qui furent au contact avec le peuple hébreu avaient conservé leurs croyances. C'est le cas, par exemple, des Égyptiens qui avaient retenu captif le peuple hébreu et dont la mythologie, de ce fait, relevait directement de la *memoria*. Les peuples qui eurent à côtoyer le peuple hébreu tels les Grecs, eurent l'occasion à maintes reprises de prendre connaissance de la Loi mosaïque et de la plagier (*imitatio*). Quant aux peuples plus éloignés, ils connurent la Loi mosaïque par l'intermédiaire de leurs voisins frontaliers auxquels ils l'empruntèrent (*deprehensio*). Établir l'ancienneté de cette diffusion et l'emprunt à la Loi mosaïque,

32 Pierre-Daniel Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens*, Lyon, B. Duplain, 1763, p. 2. P.-D. Huet avait déjà écrit un ouvrage à la demande de J.-B. Colbert sur le commerce maritime des Hollandais à travers le monde à une période où la France était en retard dans le domaine de la construction navale et du commerce maritime international. L'ouvrage sur le commerce des Hollandais apparaît de ce fait comme un véritable rapport ministériel.

qui n'était du reste pas une nouveauté<sup>33</sup>, c'était prouver la propre ancienneté des livres du Pentateuque et surtout leur antériorité à tout autre. Pour ce qui est de l'authenticité de la paternité de Moïse, P.-D. Huet essaya de ramener toutes les grandes figures, présentes dans la mythologie des peuples, du seul Moïse et forgea alors sa théorie des Moïses. Car si les peuples les plus anciens avaient puisé aux livres du Pentateuque et avaient construit leurs propres dieux, héros et législateurs sur le modèle de Moïse, cela attestait inévitablement que Moïse en avait été l'auteur.

Mais tous ces rapprochements, toutes ces données anciennes et contemporaines comparées entraînèrent de vives réactions. En France, l'ouvrage, l'auteur et sa méthode furent fort critiqués<sup>34</sup>. Ceux à qui P.-D. Huet avait demandé de lire le manuscrit avant sa publication le mirent en garde. J.-B. Bossuet lui demanda instamment de revoir certains passages. Les réticences étaient telles que le sous-précepteur du Dauphin eut bien du mal à obtenir ses approbations et la publication de la *Demonstratio evangelica* fut retardée de plus d'un an. Au final, ses approbations lui vinrent de ses amis normands comme les évêques de Bayeux et de Sées ou d'un J.-B. Bossuet hésitant mais quelque peu son obligé. Louis Racine rapporte dans ses *Mémoires* que son père, Jean Racine (1639-1699), ne tenait pas en haute estime les deux ouvrages comparatistes de P.-D. Huet, la *Demonstratio evangelica* et les

33 Hugo Grotius (1583-1645) avait déjà émis une telle hypothèse : « Outre cela, on trouve dans les écrits de plusieurs auteurs païens, beaucoup de choses conformes à celles que Moïse nous apprend, et qui ne pouvant être regardées que comme les restes d'une tradition très ancienne et très universelle, sont fort propres à confirmer ce que cet auteur a écrit. Ce qu'il nous dit de l'origine du monde se trouve en substance, quoi qu'un peu déguisé, dans les plus vieilles histoires des Phéniciens que Sanchionation avait compilées, et Philon de Biblos a traduites. On en voyait aussi quelques traces parmi les Indiens, au rapport de Mégasthène et de Strabon; et parmi les Égyptiens, selon le témoignage de Laërce et de Diodore de Sicile » ; Hugo Grotius, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, traduit du latin par Pierre Le Jeune, Amsterdam, E. J. Ledet, 1728, pp. 41-46.

34 Sur les vives réactions contre la *Demonstratio evangelica* voir Joseph d'Avenel, *Histoire de la vie et des ouvrages de Daniel Huet, évêque d'Avranches*, Mortain, A. Lebel, 1853, pp. 167-172.

*Quaestiones Alnetanae*, et qu'il en vint même à formuler le souhait « que le grand Jupiter t'écrase, toi et ta *Démonstration* ! »<sup>35</sup>. Quant au théologien Antoine Arnauld (1612-1694), il eut en horreur la méthode comparée huetienne et pria ses confrères, à Rome, de veiller à ce que le pape ne nommât jamais cardinal un tel impie<sup>36</sup>. P.-D. Huet se défendit contre ses détracteurs qui l'accusèrent de voir dans les dieux et héros du paganisme Moïse lui-même. Bien qu'analogique, son comparatisme n'avait pas pour finalité une telle thèse. Pour lui, ce fut les contacts historiques entre les différents peuples qui leur permirent de prendre connaissance de la vie du législateur des Hébreux et de ses lois. Les « païens » construisirent donc leurs propres dieux, héros et législateurs à partir de la figure de Moïse et suivirent ses lois. Sa méthode comparative était donc étayée par une approche historique et géographique des peuples. C'est pourquoi P.-D. Huet était intimement convaincu du bien-fondé de sa démarche méthodologique et de son irréfutabilité.

35 *Ibid.*, p. 170 : « Il lisait avec admiration les ouvrages de M. Bossuet, et n'avait pas, à beaucoup près, le même respect pour ceux de M. Huet. Il n'approuvait pas l'usage que ce savant écrivain voulait faire, en faveur de la religion, de son érudition profane. Il appliquait au livre de la *Démonstration évangélique* ce vers de Térence : *Te cum tua Monstratione magnus perdat Jupiter* (Que le grand Jupiter te confonde, toi et ta *Démonstration* !). Il désapprouvait surtout le livre du même auteur intitulé *Quaestiones Alnetanae*, dont il a fait un extrait » ; Louis Racine, *Œuvres complètes de Jean Racine, Correspondance, Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine*, tome VIII, Paris, Garnier-Frères, 1877 [1747], pp. 390-391.

36 *Lettres de messire Antoine Arnauld, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne*, tome III, Paris, Sigismond d'Arnay, 1775, p. 404 : « Et je ne saurais croire que vous ne jugiez aussi bien que moi, après l'avoir lu, que si l'extrait de ce livre est fidèle, il est difficile d'en faire un qui soit plus impie et plus capable de persuader aux jeunes libertins qu'il faut avoir une religion, mais qu'elles sont toutes bonnes, et que le paganisme même peut entrer en comparaison avec le christianisme. Remarquez surtout ce qui est dit dans la 454 des miracles de J.-C. comparés avec ceux des païens. Cela est horrible, et surtout cette fin que les livres du paganisme fournissaient autant de miracles qu'il y en a dans l'Évangile, et que les idolâtres, sans s'amuser à disputer aux chrétiens leurs prodiges, en produisaient par milliers et gagnaient leur cause par le nombre. Ce livre de M. Huet étant en latin et ayant été publié dès l'année 1690, il est hors d'apparence qu'il ne soit pas à Rome. Tâchez donc de l'avoir et de le lire. Et si vous jugez comme moi, après l'avoir lu, que ces impiétés sont les mêmes dans le livre qu'elles paraissent dans l'extrait, je crois que vous seriez obligé en conscience d'en faire avertir les Cardinaux qui ont de la piété afin qu'on en donne avis au Pape, en lui représentant qu'il ne doit point souffrir qu'on donne des Bulles à un écrivain qui a fait un si méchant livre ».



En dehors de la France, l'œuvre eut un certain succès<sup>37</sup>, notamment dans les pays protestants. Les savants hollandais, allemands, suisses ou scandinaves furent tous unanimes quant à la qualité de l'ouvrage et à son érudition. Le savant allemand G. W. Leibniz fut enthousiaste à sa lecture et le fit connaître immédiatement au prince Jean-Frédéric de Brunswick (1625-1679). G. W. Leibniz écrivit en ces termes à P.-D. Huet :

Je vous témoignais souvent, Monsieur, lorsque j'étais en France, et que je jouissais de vos savantes conversations, avec quel empressement j'attendais l'édition du bel ouvrage dont vous aviez bien voulu me faire voir le prospectus ; et je ne vous dissimulais pas qu'un tel ouvrage n'était guère facile qu'à vous seul, parce que vous êtes le seul peut-être dans notre siècle qui possédiez le vaste fond d'érudition et de philosophie qu'il exige. Enfin, je l'ai lu, et j'ai été parfaitement confirmé dans la grande idée que j'en avais conçue.<sup>38</sup>

En 1681, le juriste et historien Samuel Pufendorf (1632-1694) couvrit d'éloges l'ouvrage auprès de son frère Isaïe qui le lui avait fait connaître :

Je félicite mon siècle d'avoir vu paraître un ouvrage si savant et si utile, d'une logique si pressante, sur un sujet aussi important et écrit avec tant d'élégance. Tout y est beau, digne, grave, comme il convient, en un mot, pour hommage au fils du plus grand des rois. Ce n'est point un livre qui sente la poussière de l'école, dans lequel on cherche à favoriser la puissance du clergé ; il n'a qu'un but, celui de prouver l'autorité et l'authenticité des livres saints. J'aime à y rencontrer une sage liberté, éloignée de toute superstition et d'une basse servilité.<sup>39</sup>

37 On compte aujourd'hui huit éditions. Outre Paris, Amsterdam en 1680, Leipzig en 1694, Francfort en 1722 et Venise en 1733.

38 Jacques-André Emery, *Esprit de Leibnitz, ou recueil de pensées choisies sur la religion, la morale, l'histoire, la philosophie*, tome I, Lyon, J.-M. Bruyset, 1772, pp. 93-94.

39 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, pp. 19-20.

Sûr de lui et de la force de son comparatisme, P.-D. Huet n'hésita pas à rassembler, dans sa quatrième proposition, l'ensemble des connaissances de son temps sur les croyances des divers peuples. Dans cette somme d'analogies qui n'est pas sans rappeler le travail que James Frazer (1854-1941) entreprendra deux siècles plus tard dans son *Rameau d'or*, le sous-précepteur du Dauphin prit également en compte les croyances des peuples indiens. Qu'elles proviennent des auteurs de l'Antiquité ou des voyageurs et missionnaires contemporains, les occurrences renvoyant aux religions indiennes sont nombreuses tout au long de la *Demonstratio evangelica*. En montrant que ces croyances décrites par les voyageurs et les missionnaires correspondaient à celles dont parlaient déjà les Anciens, P.-D. Huet fut assuré de leur ancienneté et de leur continuité dans l'histoire de ces peuples, de la fixation de leur tradition religieuse et ainsi de leur origine commune, l'*unicus fons* des Hébreux. Pour ce qui concerne sa théorie diffusionniste, l'Inde apparaissait incontournable car les relations commerciales qu'elle entretenait tant avec les pays du Ponant que ceux du Levant, confirmaient la possible propagation de la Loi mosaïque et de la figure de son législateur jusque chez les Chinois, les Japonais et les habitants du sud-est asiatique.

Pour étayer sa théorie des Moïses, P.-D. Huet ramena tout d'abord certains dieux et héros grecs, romains, phéniciens et égyptiens de la figure de Moïse et tenta de démontrer notamment que la figure de Bacchus/Dionysos avait été construite sur celle du législateur des Hébreux. Dans le chapitre cinq (« *Ex libris Mosis fluxit prisca Persarum religio* »), il essaya de rapprocher de ce modèle mosaïque l'énigmatique Zarathushtra dont l'existence historique demeurerait contestable. Cette incertitude lui offrit l'occasion de présenter la vie du mage de Perse comme une pure fiction bâtie à partir de celle historique de Moïse. Le chapitre suivant, divisé en quatre parties, est, quant à lui, entièrement consacré à la question

indienne<sup>40</sup>. L'auteur y aborde tour à tour la religion du Gujarat considérée comme la plus ancienne, les croyances des Indiens modernes des côtes du Coromandel puis décrit les vestiges de la loi mosaïque encore identifiables dans les us et coutumes des Chinois et des Japonais. Enfin, il termine ce chapitre en rappelant les liens commerciaux et les contacts historiques entre l'Égypte, la Perse et l'Inde qui furent, selon lui, à l'origine de la propagation des livres de Moïse dans les territoires indiens. Dans ce chapitre<sup>41</sup>, le sous-précepteur du Dauphin se réfère, pour les sources grecques, à Hérodote, à Mégasthène d'après Strabon, Arrien et Clément d'Alexandrie, à Diodore de Sicile, à Philostrate, à Lucien, à Eusèbe de Césarée; pour les sources latines, à Pline et à Solin; pour les sources bibliques, aux livres de la Genèse, de l'Exode, du Deutéronome et du Lévitique; pour les sources médiévales, à Maïmonide, à Marco Polo et à Guillaume Postel; pour les sources contemporaines, à Bochart; enfin, pour les auteurs simplement cités, à Ératosthène, à Benjamin Tudèle, et à Jean Lucene d'après Kircher.

P.-D. Huet avait eu l'opportunité de prendre connaissance des religions de l'Inde en compulsant les ouvrages des Anciens et ceux de ses contemporains. La mention d'Athanase Kircher montre qu'il avait lu sa *China illustrata* publiée en 1667. Mais il n'avait aucune considération pour ce missionnaire jésuite qui critiquait avec beaucoup de véhémence les croyances des peuples non chrétiens<sup>42</sup>. Quoi qu'il en soit, à sa lecture, P.-D. Huet fut certainement conforté quant à sa théorie du diffusionnisme. A. Kircher affirmait en effet que les superstitions des Égyptiens se répandirent chez

40 «*Ex libris Mosis fluxit prisca Indorum religio; cum Guzarattensium, II. Tum et Coromandelensium: III. Item Sinarum et Japonensium. IV. Qui factum ut ad Indos Mosaica doctrina penetrarit.*»

41 P.-D. Huet a apporté des corrections et des ajouts au fur et à mesure des nouvelles éditions. Les références ici mentionnées sont celles de la première édition de 1679.

42 Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), p. 64: «Il [Kircher] n'avait pas mis dans la recherche et dans l'exposition de sa matière autant de science et de sel qu'il y avait mis de jactance et de pompe».

les brāhmanes puis, à partir de ces derniers, se propagèrent jusque dans les royaumes d'Extrême-Orient des Chinois et des Japonais. Mais là où A. Kircher pensait retrouver les seules superstitions des Égyptiens, P.-D. Huet y voyait la diffusion de la Loi mosaïque elle-même. Le savant normand possédait également dans sa bibliothèque les récits de voyages de Jean Tavernier publiés en 1676, de François Bernier ou encore l'histoire des Indes orientales et occidentales du jésuite Jean-Pierre Maffée, éditée en 1665. Mais loin de se contenter de lire leurs livres, sa curiosité et ses recherches le poussèrent à les rencontrer. C'est ainsi qu'il put s'entretenir avec Jean Tavernier au cours de l'année 1665 :

Jean-Baptiste Tavernier était justement alors à Paris, de retour de ses longs et lointains voyages. J'en avais lu les récits avec un soin particulier et j'y avais trouvé, comme à d'autres de la même espèce, un très vif plaisir. Mais ayant lu dans les ouvrages de ce voyageur tant de choses curieuses, j'espérais en apprendre de sa propre bouche encore davantage. J'allai donc le voir, et lui fis une foule de questions sur l'Orient. Mais je tombai sur un homme impoli, grossier, tout imbu de façons étrangères, et qu'on eût pensé avoir écrit ses livres avec la plume d'autrui. Je recueillis néanmoins de ses conversations plus de fruit que j'en eusse attendu de tout autre voyageur.<sup>43</sup>

Mais sa source principale sur les croyances du Gujarat et des côtes du Coromandel demeure le livre d'Henri Lord, *Discovery of the Banian religion*, publié en 1630 puis traduit en français et publié à Paris en 1667 sous le titre *Dissertation historique sur la religion des Banians*. Ce fut dans cet ouvrage que P.-D. Huet trouva les éléments indispensables à sa théorie des Moïses. Henri Lord avait en effet présenté en des termes judéo-chrétiens les mythes cosmogoniques et anthropogoniques indiens au chapitre premier<sup>44</sup> puis

43 *Ibid.*, p. 98.

44 Henri Lord, *Histoire de la religion des Banians, contenant leurs lois, leur liturgie, leurs tribus, leurs coutumes et leurs cérémonies, tant anciennes que modernes, recueillie de leurs brahmanes et tirée du livre de leur loi qu'ils appellent shaster*, Paris,

l'histoire de Bremaw recevant de Dieu le livre sacré et ses commandements au chapitre huit<sup>45</sup> :

Dieu prévoyant qu'il ne pourrait y avoir d'ordre ni de gouvernement légitime où sa crainte et la Religion ne seraient pas établis, il s'appliqua dès que le monde fut peuplé à faire des lois pour empêcher les hommes de tomber dans les défauts qui avaient causé la destruction du premier âge. Il descendit donc sur la montagne de Meropurbati et y fit venir Bremaw auquel il apparut avec toute sa Gloire au travers d'une nuée obscure et épaisse et lui dit qu'il avait été obligé de détruire le premier âge parce que les hommes n'avaient pas observé les Commandements qui étaient contenus dans le livre qu'il avait donné à Brammon, et lui en donnant en même temps un autre au travers de la nuée, il lui ordonna d'enseigner aux hommes les choses qui y étaient contenues. Bremaw s'acquitta de ce qui lui était commandé, fit savoir à toutes les Nations qui étaient dispersées sur la terre, la volonté de Dieu et ses Commandements.<sup>46</sup>

À la lecture de ce passage, le savant cœnnais ne pouvait qu'y trouver à nouveau l'histoire défigurée de Moïse. L'Inde avait donc conservé sous les traits de Bremaw le souvenir lointain du législateur des Hébreux. Les concordances étaient évidentes. Du contenu de leur *Chaster (śāstra)* dans lequel furent consignés les récits du Pentateuque jusqu'à leurs us et coutumes en passant par la division de leur société en tribus, tout semblait être le résultat de cette lointaine diffusion. Mieux encore, les Indiens n'avaient pas fait que garder en mémoire l'histoire de Moïse recevant le décalogue sur le mont Horèbe, ils avaient également conservé le toponyme de la montagne sur laquelle celle-ci s'était passée. P.-D. Huet, qui venait

R. de Ninville, 1667, pp. 1-9: « De Dieu, de la création du monde, de la création du premier homme et de la première femme, et de ceux qui en sont descendus, selon l'opinion des Banians ».

45 *Ibid.*, p. 56: « Comment Dieu communiqua aux hommes la religion par le moyen d'un livre qu'il donna à Bremaw et des traités particuliers qui y étaient contenus. Du premier traité contenant la loi morale appropriée à chaque tribu ».

46 *Ibid.*, pp. 56-57.

de démontrer que Dionysos n'était autre qu'un dieu construit sur le modèle de Moïse, put définir les différentes phases de la transmission et de la construction de la figure du législateur des Hébreux chez les Indiens. Les récits grecs affirmaient en effet que Dionysos avait apporté partout la civilisation sur le pourtour méditerranéen et au-delà jusqu'en Inde. N'était-ce pas la preuve historique de la transmission de la loi mosaïque ? Cela aurait suffi comme argument. Mais P.-D. Huet pensait pouvoir aller encore plus loin et prouver philologiquement les liens qui unissaient Moïse/Dionysos à Bremaw. P.-D. Huet ne connaissait pas l'existence, dans la mythologie indienne, du mont Meru sur lequel résidaient les dieux et que les Grecs transcrivirent en Meros. Pour lui, le nom du mont indien ne pouvait donc provenir que d'une confusion de la part des Grecs entre le mythe de la naissance miraculeuse de Dionysos, caché dans la cuisse de Zeus, et sa conquête civilisatrice de l'Inde telle qu'elle fut narrée par Mégasthène et conservée chez Diodore de Sicile, Arrien et Polyen<sup>47</sup>. Il suivit en cela Ératosthène et Strabon qui voyaient dans l'identification du mont Meros, opérée par Alexandre le Grand et ses compagnons dans les territoires du Nord-Ouest indien, une pure invention au service de la propagande de la politique du conquérant macédonien. Ainsi, lorsque H. Lord rapporta que Dieu donna le *Chaster* à Bremaw sur le mont Meropurbati, transcription du sanskrit *Meruparvata*, le mont Meru, P.-D. Huet ne pouvait qu'y voir une allusion au mont Meros de la fable de Dionysos. Il développa donc une thèse selon laquelle il y aurait eu une méprise de la part d'un auteur grec n'ayant pas saisi le sens du terme grec *μηρός* tel qu'il apparaît dans la traduction des Septante en Juges 19,1. Ainsi, il montre que dans la version hébraïque, l'auteur se réfère bien au « flanc de la montagne »

47 Voir Guillaume Duœur, « *Interpretatio*, relectures et confusions chez les auteurs gréco-romains: le cas du Dionysos indien », in Corinne Bonnet, Amandine Declercq, Iwo Slobodzianek eds., *Les Représentations des dieux des autres*, Supplément à *Mythos Rivista di Storia delle Religioni* 2 N. S., Palerme, Salvatore Sciascia Editore, 2011, pp. 143-158.

(*b<sup>e</sup>yark<sup>e</sup>tê har 'ephrayim*) tout comme dans la traduction grecque des Septante: «Et il y avait un lévite qui habitait sur le flanc de la montagne» (καὶ ἐγένετο ἀνὴρ λευίτης παροικῶν ἐν μηροῖς ὄρους ἐφραίμ). Pour démontrer comment une erreur de compréhension put arriver, P.-D. Huet forgea une phrase qui se rapproche de celle d'Exode 32,1 et qui relate l'histoire de Moïse s'attardant sur la montagne Horèbe. Ainsi, il substitua au verset «le peuple vit que Moïse tardait à descendre de la montagne», sa propre phrase «sur la montagne de Dieu, et il s'attarda sur son flanc» (*'el hāhār ha'ēlohim ubošēš b<sup>e</sup>yarkātô*), faisant au passage une erreur dans l'état construit, qu'il traduisit ensuite en grec par «comme Moïse monta sur la montagne de Dieu et qu'il s'attardait sur son flanc» (ὅτι μωϋσῆς ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος τοῦ θεοῦ καὶ κεχρόνικε ἐν τῷ μηρῷ αὐτοῦ) là où la version grecque des Septante dit «Comme le peuple vit que Moïse tardait à descendre de la montagne» (καὶ ἰδὼν ὁ λαὸς ὅτι κεχρόνικεν Μωϋσῆς καταβῆναι ἐκ τοῦ ὄρους). Aussi, pour lui et d'après sa version, un auteur grec aurait rapporté le pronom non réfléchi au génitif masculin αὐτοῦ non pas à τὸ ὄρος, «la montagne», mais à τοῦ θεοῦ, «Dieu», comprenant alors «la cuisse de dieu» au lieu du «flanc de la montagne de Dieu». Par une telle restitution philologique et historique, le savant normand parvint à expliquer l'origine du mythe de la naissance de Dionysos et à réconcilier ce dernier avec le nom de la montagne indienne. Plus encore, il montre, par l'intermédiaire du mythe grec, que le mont Meros des indiens n'est autre que la montagne Horèbe et que l'histoire de Moïse ayant reçu de Dieu les tables de la loi était connue des brāhmanes de l'Inde que rencontra Mégasthène au temps d'Alexandre le Grand. Selon P.-D. Huet, cette démonstration apporte une nouvelle fois la preuve que les livres du Pentateuque sont très anciens, qu'ils ont été empruntés par les sages de l'Inde et que leur auteur ne peut être que Moïse dont les brāhmanes avaient conservé le souvenir dans leur plus ancien traité.

Après cet excursus, P.-D. Huet entreprit de donner quelques exemples des us et coutumes du peuple du Gujarat qu'il estimait

pouvoir rapprocher de ceux du peuple hébreu. Ainsi, il vit une comparaison possible entre la société indienne divisée en tribus et les anciennes tribus d'Israël. Le terme «tribu» pour désigner les «castes» indiennes (*varṇa* et *jāti*) est imputable à H. Lord. Victime de sa source, P.-D. Huet compara le *varṇa* brāhmanique à la tribu de Lévi et voyait ainsi dans la fonction singulière des brāhmanes exécutant les rites sacrificiels celle des lévites voués au service du Temple. Cette analogie était une preuve possible de la continuité, depuis une période fort ancienne, d'une particularité sociale propre aux Hébreux et qui faisait des brāhmanes les descendants des lévites après la déportation des tribus d'Israël sous le règne du roi d'Assyrie, Šulmanu-ašarid V, au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les renseignements sur les croyances et les pratiques rituelles indiennes rapportés en leur temps par Mégasthène et Philostrate furent autant de données comparables à celles attestées par les livres bibliques. Mais, ce fut assurément chez H. Lord qu'il trouva les lois indiennes énumérées à la manière du Décalogue biblique :

Le traité dans lequel leur Loi morale était écrite, et que Bremaw enseigna aux hommes, contenait ces huit commandements :

1. Tu ne tueras aucune créature vivante, qui ait vie en elle, car tu es une de mes créatures et elle aussi ; tu es doué d'une âme, et elle aussi ; c'est pourquoi tu n'ôteras point la vie à quoi que ce soit qui m'appartienne.
2. Tu feras alliance avec tes cinq sens.
3. Tu observeras exactement les jours et les temps destinés pour la dévotion, aussi bien que les lavements, l'adoration et les prières que tu dois faire à Dieu d'un cœur pur et élevé.
4. Tu ne feras point de faux rapports et ne diras point de menteries.
5. Tu seras charitable aux pauvres selon ton pouvoir et les assisteras dans leurs nécessités.
6. Tu n'opprimeras point les pauvres et ne te serviras jamais de ton pouvoir pour accabler et pour ruiner ton frère injustement.



7. Tu célèbreras certaines fêtes et jours de réjouissances sans pour autant flatter ton corps et le remplir par excès de quelque chose que ce soit.

8. Tu ne déroberas à ton frère quoi que ce soit.

Ces huit commandements sont pour toutes les quatre tribus en général.<sup>48</sup>

Cet octologue conservé en caractères indiens très anciens, en l'occurrence en sanskrit, faisait dire à P.-D. Huet que le *Chaster* qui le contient « remonte à une si haute antiquité qu'il n'y a que des gens très instruits qui puissent comprendre la langue dans laquelle il est écrit, cette langue étant aujourd'hui presque inconnue »<sup>49</sup> et ne pouvait découler, pour lui, que du Décalogue donné par Dieu à Moïse. Par le comparatisme qu'il entreprit pour retrouver dans les dieux, héros et législateurs des peuples non-chrétiens l'histoire et la figure de Moïse et par son comparatisme exégétique entre les prophéties de l'Ancien Testament et les récits du Nouveau Testament, P.-D. Huet en conclut que les livres bibliques sont anciens et authentiques et que seule la religion chrétienne est vraie. Ainsi acheva-t-il sa démonstration fondée sur une structure déductive de type géométrique en énonçant son corollaire (πόρισμα) selon lequel si toutes les croyances, autres que le christianisme, ont puisé à la source que sont les saintes Écritures alors « seule la religion chrétienne est vraie, toutes les autres, sont fausses et impies » (*solam Christianam Religionem esse veram, reliquas omnes falsas et impias*). Par son travail comparatiste, il tenta de restituer l'histoire des origines et de la propagation de la loi mosaïque à travers les siècles et les peuples afin, d'une part, de discréditer les croyances non chrétiennes et, d'autre part, de réconcilier les chrétiens entre eux en démontrant que seule la religion chrétienne est vraie. Cette double visée, en un temps où les Églises chrétiennes

48 Henri Lord, *Histoire de la religion des Baniens*, pp. 58-60.

49 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, p. 157.

se déchiraient entre elles, nourrissait les espoirs de réconciliation d'un G. W. Leibniz ou d'un S. Pufendorf. Bien que la *Demonstratio evangelica* fût publiée depuis 1679, les missionnaires jésuites, tel Jean-Venant Bouchet, continuaient à fournir à P.-D. Huet des renseignements sur la mythologie et les croyances brāhmaniques à partir de leurs lectures des *Purāna* :

Je me souviens, Monseigneur, d'avoir lu dans votre savant livre de la *Démonstration évangélique*, que la doctrine de Moïse avait pénétré jusqu'aux Indes : et votre attention à remarquer dans les auteurs tout ce qui s'y rencontre de favorable à la Religion, vous a fait prévenir une partie des choses que j'aurais à vous dire. J'y ajouterai donc seulement ce que j'ai découvert de nouveau sur les lieux, par la lecture des plus anciens livres des Indiens, et par le commerce que j'ai eu avec les savants du pays. (...) Vous voyez, Monseigneur, qu'en même temps que nous faisons goûter à ces peuples abandonnés la douceur du joug de Jésus-Christ, nous tâchons de rendre quelque service aux savants d'Europe, par les découvertes que nous faisons dans les pays qui ne leur sont pas assez connus. Il n'appartient qu'à vous, Monseigneur, de suppléer par votre profonde pénétration, et par votre commerce assidu avec les savants de l'Antiquité, à ce qui pourrait manquer de notre part aux lumières que nous acquérons parmi ces peuples. Si ces nouvelles connaissances sont de quelque usage, pour le bien de la Religion, personne ne saura mieux les faire valoir que vous.<sup>50</sup>

À l'aide de ces nouvelles données, P.-D. Huet put poursuivre ses recherches sur les religions des peuples non chrétiens pour défendre le christianisme et sauver son unité. En opérant des comparaisons systématiques entre le christianisme et les autres religions par une

50 « Lettre du Père Bouchet, de la Compagnie de Jésus, Missionnaire de Maduré, et Supérieur de la nouvelle Mission de Carnate à Monseigneur l'ancien Évêque d'Avranches », *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart : avec une explication historique, et quelques dissertations curieuses*, t. II, 1<sup>ère</sup> partie, Amsterdam, J. F. Bernard, 1728, p. 106.

approche historique, P.-D. Huet participa à la fabrication d'un savoir nouveau, à l'élaboration de typologies religieuses tant au niveau des mythes, des croyances que des rites qui, si elles lui valurent la désapprobation des théologiens et des ecclésiastiques catholiques de son temps, préfigurent à bien des égards celles qui seront en usage quelques siècles plus tard en histoire comparée des religions.

### **Annexe : L'ancienne religion des Indiens est puisée dans les livres de Moïse<sup>51</sup>**

Tout le monde sait que la religion des Indiens Guzarattes est très ancienne. Les principaux dogmes sont renfermés dans un livre qu'ils appellent Chaster; il remonte à une si haute antiquité qu'il n'y a que des gens très instruits qui puissent comprendre la langue dans laquelle il est écrit, cette langue étant aujourd'hui presque inconnue. Ils ont aussi les livres des anciens Brachmanes, que les Brachmanes modernes étudient avec beaucoup de soin. On trouve dans cette secte tant de traces frappantes de l'histoire et de la doctrine de Moïse, qu'il ne saurait y avoir de doute sur la source d'où on a tiré ce qu'ils contiennent; ainsi, ils parlent, comme la Bible, de la création du monde, de celle du premier homme et de la première femme, de la perversité des premières générations, de la punition que Dieu leur infligea, et de la manière dont le monde fut renouvelé. Ils disent que Dieu est descendu du ciel sur le mont Meropurbate, tout éblouissant de clarté et de lumière, et qu'il a donné lui-même au patriarche Bremavius le livre de sa loi appelé Chaster. Certainement, ils avaient entendu parler de Moïse, qui avait reçu la loi de Dieu sur le mont Horeb. Je crois que le mont Meropurbate est le même que le mont Meros dans l'Inde, tout couvert de lierre et de vignes, dont parlent les biographies de Bacchus; car c'est de Meros qu'on le dit originaire. Le mot Meros, qui signifie *cuisse*, aura donné lieu à la fable admise chez les Grecs, que Bacchus était sorti de la cuisse de Jupiter. Il n'y a pas plus de montagne Meros en Inde qu'il n'y a de vérité dans la

51 Pierre-Daniel Huet, *Démonstration évangélique*, pp. 157-159.

naissance fabuleuse de Bacchus ; ce qui en aura fait naître l'idée, c'est que Bacchus étant le même que Moïse, les Indiens, qui lui avaient donné un autre nom, ont imaginé aussi celui de Meros. Toutefois, on peut, avec Bochart (liv. I, ch. 18), donner une autre explication de la fable qui fait sortir Bacchus de la cuisse de Jupiter. Le mot *ירכה* ne signifie pas seulement cuisse, il désigne encore le côté d'une chose quelconque : ainsi, au livre des Juges, on lit *בירכת הר־אפרים*, ce qui veut dire *sur le flanc ou le côté de la montagne d'Ephraïm*. Le mot *μηρός* a également la même signification, car les Septante ont traduit *ἐν μηροῖς ὄρους ἔφρα μ*. Pour dire en hébreu que Moïse allait sur le mont Horeb, et y faisait de longs séjours, le texte met *אל החרר בירכתו האלהים ובשש*. Le traducteur grec, en voulant raconter cette particularité de la vie de Moïse, aura écrit *ὅτι μωϋσῆς ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος τοῦ θεοῦ καὶ κεχρόνικε ἐν τῷ μηρῷ αὐτοῦ* ; un auteur, peu sur ses gardes, aura cru que *μηρῷ θεοῦ* se rapportait à *θεοῦ* et voulait dire *cuisse de dieu*, tandis que le grec signifie *μηρός ὄρους, latus montis, côté ou flanc de la montagne* ; et, comme le texte dit que Moïse était caché dans le flanc ou dans une caverne de la montagne d'où il voyait passer le Seigneur, on aura conjecturé qu'il était caché dans la cuisse du Seigneur.

Les Guzarattes forment un peuple partagé en tribus diverses qui ne s'associent pas entre elles, par mariages, par adoptions, ou par alliances ; c'est comme les douze tribus d'Israël qui se conservaient avec leurs noms et leurs familles distinctes. Les Brachmanes sont, comme chez les Israélites la tribu de Lévi, uniquement destinés aux services des autels. Mégasthène, contemporain d'Alexandre le Grand, a écrit une histoire des Indes, dont Clément d'Alexandrie nous a conservé quelques fragments (lib. III Indic. Ap. Clem. Alex. Lib. I Strom.), qui nous apprend qu'il y a beaucoup de rapports entre les doctrines des Brachmanes, des Juifs et des anciens Grecs. D'après Mégasthène, au rapport de Strabon (lib. XV), ils racontaient l'origine du monde comme Moïse ; ils croyaient que le monde avait été créé par un seul Dieu, qui le conservait, et que ce monde périrait un jour ; ils avaient connaissance du paradis terrestre. Leurs habits, dit Philostrate, ressemblaient beaucoup à ceux des prêtres juifs ; ils employaient l'huile pour les onctions dans les consécrationes, et ils marchaient nu-pieds dans les cérémonies, à l'exemple de Moïse, qui

ôta sa chaussure pour approcher du buisson ardent. Ils ont le Décalogue, qui leur a été transmis dans des caractères très anciens, ils y ont vu aussi qu'un jour tous les hommes seraient sous l'empire de la même loi. Strabon et Arrien nous apprennent, toujours d'après Mégasthène, qu'ils regardaient comme un crime d'offrir à Dieu des victimes difformes ou avec des taches, et qu'ils avaient une espèce de loi du talion, ce qui se rapporte à ce que nous lisons dans l'Exode (XXI,24) et dans le *Deutéronome* ; il y avait aussi chez eux une loi qui défendait aux Indiens de se faire esclaves ; Diodore assure (lib. II) que cette loi avait été portée par un de leurs philosophes ; elle tirait probablement son origine de ces paroles du Lévitique (XXV,39-42) : *Quand votre frère réduit à l'indigence se sera vendu à vous, vous ne le contraindrez pas à vous servir comme font les esclaves étrangers ; il sera chez vous comme sont les mercenaires et ceux qui sont venus d'ailleurs ; il ne sera chez vous que jusqu'à l'année du Jubilé ; alors il sortira de chez vous avec ses enfants pour rentrer dans sa famille et dans l'héritage de ses pères ; car ils sont mes esclaves, parce que je les ai fait sortir d'Égypte ; c'est pourquoi ils ne seront pas vendus comme on vend tous les autres esclaves. Ne dominez donc pas sur votre frère, mais craignez le Seigneur, votre Dieu.* Encore de nos jours, quand ils veulent se mettre en route le matin pour un voyage, les prêtres enfoncent dans la terre leur bâton, dont le sommet est surmonté de la tête d'un serpent ; alors les voyageurs se prosternent et le vénèrent. N'est-ce pas là une allusion au serpent d'airain de Moïse, ou un souvenir de l'histoire d'Ève trompée par le serpent. Il y a aussi aux Indes une secte dans laquelle un frère était obligé d'épouser la femme de son frère mort avant lui : il n'y a pas longtemps qu'une loi a aboli cet usage emprunté des Juifs. Toutes ces raisons ont fait croire à quelques savants que les Brachmanes descendaient des dix tribus qui avaient formé le royaume d'Israël détruit par Salmanasar.